

# FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

## CANTINE MUNICIPALE DE SAINT GERVAIS

Document à compléter et à remettre **IMPERATIVEMENT** en mairie avant le 10 septembre 2022.

Nom et prénom de l'enfant

Né(e) le

Classe

.....

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

	PERE	MERE
Nom -Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Portable		
E. mail		
Employeur		
Horaires de travail		
Téléphone		

### PERSONNES DESIGNEES POUR REPRENDRE MON ENFANT A LA CANTINE

Je soussigné(é), Madame, Monsieur,....., responsable légal de l'enfant ..... déclare autoriser les personnes désignées ci-dessous à reprendre mon enfant à la cantine.

Nom - Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant	Adresse complète

### EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, ..... responsable légal de l'enfant ..... déclare autoriser la municipalité et par délégation le responsable de la cantine à prendre en cas d'accident toutes les mesures d'urgence nécessaires.

### DONNEES SUR L'ENFANT

Votre enfant présente-t-il des allergies ? Oui - Non

Si oui, lesquelles ? .....

Si votre enfant requiert une attention particulière, expliquez et indiquez les soins requis (santé, alimentation, activités, autres...) .....

## **MEDECIN TRAITANT**

Nom du médecin traitant : .....

Adresse : .....Téléphone:.....

## **ASSURANCE**

Votre enfant bénéficie-t-il d'une assurance scolaire ? Oui - Non

Nom : ..... N° de police : .....

Adresse : .....

Contractez vous une assurance responsabilité civile ? Oui - Non

Nom : ..... N° de police : .....

Adresse : .....

## **PLANNING**

Veillez cocher les jours de présence à la cantine de votre enfant.

Lundi ( ) – Mardi ( ) – Jeudi ( ) – Vendredi ( )

## **TARIFS ET REGLEMENT**

- 4,61 € par repas.

- 3,65 € par repas pour les familles ayant trois enfants scolarisés à Saint Gervais et déjeunant à la cantine de Saint-Gervais.

- 5.14 € par repas pour les élèves qui sont domiciliés à l'extérieur de la commune et qui déjeunent à la cantine scolaire.

Les repas occasionnels sont à commander en mairie trois jours ouvrables à l'avance avant 12 H 00.

Tout repas qui n'aurait pas été annulé au moins trois jours ouvrables à l'avance avant 12 H 00 restera dû.

## **PAIEMENT DE LA CANTINE**

**A compter de Septembre 2021 le Trésor Public vous adressera un Avis des Sommes à Payer pour règlement, celui-ci pourra être payé soit :**

- Par internet au moyen d'une carte bancaire en vous connectant sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr), identifiant collectivité 038568, et en indiquant la référence de l'Avis des Sommes à Payer.

- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public en joignant le papillon détachable (non agrafé) et envoyé au Centre d'Encaissement des Finances Publiques 59885 LILLE Cedex 9

- En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni de l'Avis des Sommes à Payer, auprès d'un buraliste agréé (liste consultable sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite))

## **IMPORTANT : A COMPLÉTER IMPERATIVEMENT POUR LA FACTURATION**

Un Avis des Sommes à Payer sera émis chaque mois récapitulant la cantine/garderie/étude.

**J'indique que l'Avis des Sommes à Payer du trésor public que je recevrais à mon domicile devra être établi au nom de :**

**NOM** ..... **Prénom** .....

**ADRESSE**.....

L'inscription à la cantine et son usage impliquent l'acceptation de son règlement ci-joint.

Fait à ....., le.....,

**Faire précéder de la mention "lu et approuvé"**

**Signature des Parents**

**0 (Case à cocher) J'accepte que mon adresse mail soit communiquée à l'Association des Parents d'élèves**